



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Fonction publique

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 2 février 2024

Objet : Question parlementaire n° 251 du 30 janvier 2024 de Monsieur le Député Fred Keup et de Monsieur le Député Jeff Engelen concernant « Conditions de recrutement des CFL ».

Madame la Ministre,

En date du 30 janvier 2024, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et du Ministre de la Fonction publique.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Fred Keup et Monsieur le Député Jeff Engelen.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Fonction publique

(s.) Serge Wilmes